



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le **30 JUIN 2017**

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Communauté de Communes Agglo Saint-
Avoird Centre Mosellan

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

Service Assainissement
2 Rue de Pratel

57340 MORHANGE

Objet : Dossier de déclaration concernant les épandages de boues de la station d'épuration de
MORHANGE

Accord avant délai de 2 mois

Réf : RD/CP – ASPE-L9

P.J : Fiche descriptive

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

les épandages de boues de la station d'épuration de MORHANGE

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 mai 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de MORHANGE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

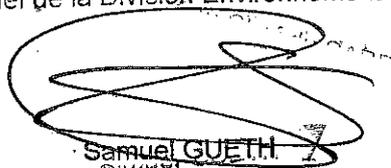


Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Chef du SABE
Chef de la Division Environnement

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



Samuel GUETH

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information:

Chambre d'agriculture – Ch. VELJA